

LETTRE MENSUELLE DE SEPTEMBRE 2014



Sur l'image ci – contre, le Président de l'APRODH, Pierre Claver Mbonimpa déclare, au chevet de son lit d'hôpital, qu'il ne relâchera pas un seul instant sa lutte pour les droits de l'homme et des prisonniers. Cette déclaration a été faite au lendemain de sa mise en liberté provisoire par le Tribunal de grande instance en mairie de Bujumbura.

0. Introduction

Dans la présente lettre, nous partagerons avec nos lecteurs de l'ambiance qui a entouré la libération provisoire de Pierre Claver Mbonimpa, Président et Représentant Légal de l'APRODH.

Nous ferons aussi une analyse critique sur le triple homicide de trois Sœurs missionnaires de la congrégation xavérienne de la Paroisse Guido Maria Conforti sise en commune Kamenge (dans la Mairie de Bujumbura), assassinées en date du 7 Septembre 2014.

1. La libération provisoire de Pierre Claver Mbonimpa

Imprévisible mais vrai !!!! Dans l'audience du 26 Septembre 2014, alors que Pierre Claver Mbonimpa n'avait pas comparu suite à son état de santé très précaire, les avocats de la défense de cet illustre défenseur des droits humains et l'immense foule de gens qui était venue suivre le déroulement de l'événement, ont été surpris d'entendre le Ministère Public – qui s'y était opiniâtrement opposé lors des audiences antérieures- solliciter la libération provisoire de ce prévenu.

Cette décision a fait suite à une expertise médicale commanditée par le tribunal de Grande Instance en Mairie de Bujumbura ; laquelle a attesté que la santé de Mbonimpa, hospitalisé depuis le 29 Août 2014 à l'Hôpital Bumerec de Bujumbura (plus de trois semaines) est en danger pour cause de plusieurs maladies incurables dont le diabète aigu, l'hypertension artérielle aiguë, la coronaropathie (atteinte des artères coronaires), ainsi que des reins qui ne fonctionnent plus comme il faut et les blessures dans les poumons.

Dans un premier temps, même les avocats de la défense n'y ont pas cru. La séance n'a pas duré longtemps parce qu'il n'y avait pas de matière à discussion étant donné que la demande de l'Officier du Ministère Public rencontrait celle de la défense. Qui plus est, une multitude de militants d'organisations aussi bien nationales qu'internationales de défense des droits humains, de même que bon nombre de missions diplomatiques accréditées au Burundi, n'avaient-ils pas réclamé depuis des mois la libération provisoire de Pierre Claver Mbonimpa ?

Rappelons que cette demande de libération de Mbonimpa est intervenue à la suite des déclarations des députés de l'Union Européenne et du Président des Etats Unis d'Amérique, exhortant les autorités judiciaires burundaises et le gouvernement du Burundi à faire tout leur possible pour libérer Mbonimpa.

Le 29 Septembre 2014, la décision du Tribunal est tombée, lui donnant sa libération provisoire. Même si tous les défenseurs des droits humains ont été satisfait de cette décision, d'aucuns se sont posés la question sur le caractère contraignant de cette décision. En effet, elle stipule que Pierre Claver n'est pas autorisé à quitter la mairie de Bujumbura, ne peut pas se rendre aux aéroports sans autorisation du tribunal et qu'il devra se présenter devant la justice chaque fois qu'elle le lui demandera.

Rappelons que, Mbonimpa (à qui aucune caution n'a été exigée lors de sa liberté provisoire) était accusé d'atteinte à la sûreté intérieure et extérieure de l'État et de faux et usage de faux (depuis la nuit du 15 au 16 Mai 2014, date de son arrestation) pour avoir livré des informations en rapport avec d'éventuels entraînements paramilitaires de jeunes burundais proche du pouvoir, en RDC. Cette décision aurait donc été précipitée par la pression nationale et surtout internationale qui pesait lourdement sur le pouvoir de Bujumbura et qui était prié à de le libérer sans aucune condition.

2. Le triple assassinat des sœurs missionnaires de la congrégation xavérienne de la paroisse Guido Maria Conforti de Kamenge

Le 7 Septembre 2014, ce fut le jour fatidique pour les sœurs Lucia Pulici (79 ans) et Olga Raschietti (83 ans) et Bernadette Boggian (79 ans), toutes missionnaires de la congrégation xavérienne de la Paroisse Guido Maria Conforti sise en commune Kamenge (dans la Mairie de Bujumbura), appelée communément « chez Buyengero ». Ces sœurs ont été sauvagement tuées par des assassins qui n'ont pas encore été identifiés.

Ce qui a trop angoissé la population environnante du domicile des trois sœurs assassinées, c'est que les deux premières sœurs Lucia et Olga sont mortes, dimanche 7 septembre 2014, dans l'après-midi, alors que la 3^{ème} a été égorgée vers 2h du matin et cela, malgré la présence des agents de l'ordre au domicile des disparues. Pire encore, le lendemain du jour macabre, les voisins ont soupçonné qu'il y avait des gens qui se seraient cachées dans le plafond du couvent des soeurs, mais la police a fait la sourde oreille ou aurait contribué, d'une manière ou d'une autre, dans la fuite clandestine des présumés auteurs de cette barbarie sans nom.

Dans les enquêtes de la police, 6 suspects ont été arrêtés. L'accusé principal était Christian Claude Butoyi (33 ans), un malade mental (d'après les propos des habitants de Kamenge). Mais, il y avait aussi un enfant de cœur, des laïcs et des sentinelles. Deux personnes ayant acheté les téléphones appartenant aux sœurs italiennes assassinées ont été acquittées par la justice burundaise. La décision est tombée quand ils ont été entendus en chambre de conseil. Des sources concordantes ont indiqué que Claude Butoyi présenté comme le principal accusé a des troubles mentaux et avoue tout. Des sources à Kamenge affirment que cet homme vit dans les caniveaux et se demandent comment il a pu commettre ce forfait.

Selon la police burundaise, Christian Butoyi a avoué avoir tué les trois sœurs parce qu'elles vivaient indument dans sa propriété. A la question de savoir pourquoi il n'a pas porté plainte au lieu de tuer les sœurs, il aurait répondu qu'il voulait poser un acte qui allait marquer les esprits. Précisons que le père de Christian Butoyi a démenti toutes ces allégations en indiquant qu'il n'a jamais possédé une propriété foncière à Kamenge. De plus, l'ancien propriétaire de la parcelle a indiqué qu'il a vendu en bonne et due forme la dite parcelle à l'économe général du Diocèse de Bujumbura qui l'a cédée à « Buyengero » pour y ériger la paroisse Kamenge et les autres constructions connexes.

Après ce panorama des faits, des inquiétudes subsistent :

- Il est difficile de comprendre comment une seule personne peut tuer, d'abord 2 sœurs, puis revenir quelques heures après pour tuer une troisième alors que la police avait déjà bouclé les

lieux. A cette question, le porte-parole de la police a indiqué que les policiers n'ont pas pu couvrir tout le périmètre alors que ce présumé tueur maîtrisait mieux les lieux qu'eux.

- Pourquoi les Italiennes? Cette communauté poserait-elle un problème? Sinon pourquoi le ou les assassins ne s'en sont-ils pas pris à d'autres sœurs présentes le jour du crime?
- Pourquoi tuer de vieilles sœurs, partir en laissant l'argent et en volant des téléphones mobiles qui ne valent certainement pas valoir grand chose?
- Pourquoi la police s'en prend le plus rapidement possible à un homme qui vit dans un caniveau, que toute la population des environs reconnaît comme malade mental, qui laisse l'argent dans les chambres des sœurs pour voler et vendre des téléphones portables ?
- Qui est cet homme qui a alerté la police lorsqu'il a vu des SMS en italien? Il est présenté comme un simple témoin qui a donné l'information à la police. Comment a-t-il rencontré l'auteur du triple meurtre ? Où ? En tout cas cet homme devrait intéresser les enquêteurs.

Jusqu'aujourd'hui, l'opinion tant nationale qu'internationale a soif de connaître la vérité sur ce crime et demande que les enquêtes soient bien menées pour en connaître les vrais mobiles et les vrais auteurs.

3. Conclusion

Monsieur Pierre Claver Mbonimpa a donné des informations relatives à une probable formation militaire en faveur des jeunes burundais et cela, sur le sol Congolais et plus précisément à Kiliba Ondes. Il n'avait aucunement l'intention de nuire à la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat mais tout juste une volonté de prévention des malheurs qui pourraient s'abattre sur le Burundi et les Burundais. C'est pourquoi, dans ses déclarations, il a bel et bien sollicité que des enquêtes soient faites pour éclairer la population. Il a été victime de sa bonne foi, qui lui a coûté 4 mois et 13 jours d'emprisonnement.

Tout cela montre la volonté du gouvernement burundais de faire taire ou d'empêcher la société civile de jouer pleinement son rôle. Nous pensons que le gouvernement, au lieu de considérer la société civile comme un ensemble de rivaux ou d'opposants, devrait plutôt les considérer comme des partenaires et cheminer ensemble dans le processus vers la paix et la dignité pour tous.

En ce qui concerne l'assassinat des trois sœurs italiennes à Kamenge, nous pensons que des enquêtes mûries soient faites. Il ne faut pas que ces enquêtes soient comme la plupart de celles qui se font au Burundi et qui se terminent en queue de poisson ou qui ne se terminent purement et simplement pas. L'opinion aussi bien nationale qu'internationale a besoin d'avoir de la lumière sur les tenants et les aboutissants de l'assassinat de ces personnes qui avaient consacré toute leur vie au service de Dieu et de ses créatures humaines.

113, Blvd de l'Indépendance – E-mail : aprodhasbl@gmail.com – Site Web : www.aprodh.org – Tél/Fax : (257)22248128 ;
Mobile : +257 79 923 135 – BP. 3335 Bujumbura – Burundi

Vie – Paix – Justice – Egalité

NIF : 2821597649

Prix Martin Ennals, Edition 2007-Prix Henry Dunant, Edition 2010